

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2024-0148
du - 8 AVR. 2024
exposant les motifs et considérations justifiant
le caractère d'utilité publique de l'opération

- mettre fin à la situation d'abandon manifeste d'un immeuble sis sur la parcelle cadastrée AB 238, située 8 rue Restif de La Bretonne 89270 VERMENTON, dont les pignons et la toiture sont très dégradés ;
- assurer la sécurité publique en mettant fin au risque que présente la situation de l'immeuble pour les tiers, en particulier les chutes de parties du bâtiment sur la voie publique ;
- améliorer l'attractivité du centre bourg, à laquelle nuit la présence d'un bâtiment rendu inesthétique par son état dégradé ;
- réhabiliter l'immeuble en vue de disposer de garages pour entreposer du matériel communal ou pouvant être utilisé par des entreprises locales en tant que lieu de stockage.

Pour le Préfet,
La Sous-préfète,
Secrétaire générale



Pauline GIRARDOT